



**MUSEE INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE**
17, AVENUE DE LA PAIX
CH-1202 GENEVE
WWW.MICR.ORG
TEL +41 22 748 95 11
FAX +41 22 748 95 28

CAMBODGE 1975-1979

CHRONIQUES D'UN GENOCIDE

Exposition temporaire du 13 septembre 2006 au 28 janvier 2007
de 10h à 17h, sauf le mardi – entrée libre

SOMMAIRE

1.	Introduction	p. 2
2.	L'exposition	p. 3
3.	Quelques repères chronologiques	p. 4
4.	Les leaders khmers rouges	p. 6
5.	La doctrine khmère rouge	p. 8
6.	Qu'est-ce qu'un génocide ?	p. 9
7.	Peut-on parler d'un génocide au Cambodge ?	p. 10
8.	Rithy Pahn	p. 11
9.	S – 21 ou la machine de mort khmère rouge	p. 12
10.	Autour de l'exposition	p. 13

Contact :

Corinne Liardon
Chargée des Relations Publiques
Tel : + 41 22 748 95 01
Fax : + 41 22 748 95 28
E-mail : c.liardon@micr.org



CAMBODGE 1975-1979

CHRONIQUES D'UN GENOCIDE

**Exposition temporaire du 13 septembre 2006 au 28 janvier 2007
de 10h à 17h, sauf le mardi – entrée libre**

1 - INTRODUCTION

« Le génocide cambodgien n'est pas un problème khméro-khmer, cela concerne l'humanité. »

Rithy Panh

En janvier 1979, l'entrée des troupes vietnamiennes dans Phnom Penh met fin au régime des Khmers rouges qui, en quatre ans, a coûté la vie à plus de 1,7 millions de Cambodgiens, soit près du quart de la population de 1975. Faute d'une reconnaissance officielle de ce génocide, les Cambodgiens sont enfermés dans le souvenir d'un passé douloureux, dans l'impossibilité de se livrer au travail de mémoire. Bourreaux et victimes sont, aujourd'hui encore, amenés à se côtoyer dans les rues du pays. Comment reconstruire un pays, une culture dans de telles conditions ? Comment peut-on vivre aux côtés les uns des autres ?

Tout espoir n'est cependant pas perdu. Suite aux négociations entre les Nations Unies et le gouvernement cambodgien, les premières audiences des procès devraient avoir lieu en 2007. Il était temps, car les traces de la tragédie khmère rouge s'effacent peu à peu et c'est à une véritable course contre la montre à laquelle se livrent les témoins survivants face à une jeunesse qui doute de l'ampleur du génocide. La mémoire devient un enjeu fondamental dans une société qui tente de retrouver des valeurs communes.

Par-delà les années, la violence du régime khmer rouge défie l'entendement. Comment cela a-t-il pu arriver ? D'où viennent les leaders khmers rouges ? Quelle idéologie a pu provoquer un tel massacre ? Alors que la justice est sur le point de rattraper les responsables khmers rouges, il nous a semblé crucial de revenir sur les circonstances du génocide cambodgien et de les analyser au regard du passé glorieux mais aussi de l'avenir de ce pays. La société cambodgienne doit aujourd'hui reconstruire son identité, retrouver ses valeurs culturelles et sociales tout en sachant préserver sa mémoire. En un mot : forger son avenir.

2 - L'EXPOSITION

A l'aide des rares photographies de l'époque, de films inédits et d'objets ethnographiques, l'exposition revient sur le contexte politique et culturel de la montée en puissance des Khmers rouges, sur la violence de leurs années de pouvoir et ses retombées sur le Cambodge contemporain.

La scénographie, volontairement sobre, reflète le souci de mettre en perspective le génocide. Les couleurs des murs rythment le parcours et donnent une certaine gravité à l'espace selon la période traitée :

- D'Angkor à la guerre du Vietnam
- Régime khmer rouge et génocide (1975-1979)
- Mémoire et justice aujourd'hui.

Dès l'entrée, le visiteur est confronté à la magnificence des temples d'Angkor par le biais d'une maquette de grande taille, réalisée en 1895. Arrivé au terme de l'espace introductif, consacré à la culture et à l'histoire du Cambodge, un couloir le mène vers le temps du génocide proprement dit, sous le regard des dirigeants khmers rouges.

Entré dans l'espace dévolu à la période 1975-1979, aux couleurs plus sombres, le visiteur chemine dans un premier module voué au régime khmer rouge, puis dans un second ayant pour sujet la répression. A nouveau, des regards dominent l'ensemble : ceux des victimes photographiées lors de leur entrée au centre de détention S-21.

Le troisième espace, consacré au Cambodge contemporain, propose au visiteur de visionner le film *S-21 ou la machine de mort khmère rouge* de Rithy Panh, un documentaire d'exception qui confronte victimes survivantes et bourreaux à leur passé.

Conçue par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, cette exposition a été adaptée par le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

S'interrogeant sur la manière dont les Cambodgiens ont cherché à surmonter cette tragédie, l'exposition propose une réflexion sur le rôle de la mémoire et de la justice qui dépasse le cas cambodgien et renvoie aux difficultés que les communautés humaines confrontées à la violence extrême ont à se reconstruire.

3 - QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

1953

Le Cambodge obtient son indépendance de manière pacifique.

1964

En pleine guerre du Viêt-Nam, les troupes nord-vietnamiennes pénètrent dans le territoire cambodgien. Ces incursions répétées provoquent le déclenchement de bombardements américains au Cambodge.

1968

Un groupuscule, nommé les Khmers rouges par le prince Norodom Sihanouk, entame une guérilla armée contre l'armée gouvernementale.

1970

Le 18 mars, le prince Sihanouk est renversé par un coup d'état du général Lon Nol, soutenu par les Etats-Unis. Sihanouk s'associe aux Khmers rouges pour lutter contre Lon Nol.

1975

Le 17 avril Phnom Penh est prise par les Khmers rouges. En deux jours, les principales villes du Cambodge sont entièrement évacuées et leurs populations déportées vers la campagne. Atteintes de maladies, épuisées par le travail forcé et affamées, elles périront massivement. Le pays, désigné désormais sous le nom de Kampuchéa démocratique, est coupé du monde.

1976

La prison, appelée S-21, est créée dans les locaux d'un ancien lycée de Phnom Penh, Tuol Sleng. Environ 14'000 personnes y seront détenues et exécutées.

1977

Les tensions s'exacerbent entre le Cambodge et le Viêt-Nam. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont rompues le 31 décembre. La population de l'Est du Cambodge devient suspecte de collusion avec l'ennemi vietnamien.

1978

La population de la zone Est est évacuée puis massacrée en masse. Le 25 décembre, l'armée vietnamienne lance une grande offensive au Cambodge.

1979

Le 7 janvier, Phnom Penh tombe. Un gouvernement cambodgien pro-vietnamien est mis en place. Les Khmers rouges prennent le maquis.

1981

Une coalition s'opposant au régime pro-vietnamien se forme. Elle comprend notamment Norodom Sihanouk et les Khmers rouges. Norodom Sihanouk cherche à négocier avec le gouvernement pro-vietnamien ; plusieurs conférences (1989 ; 1990) sont organisées pour négocier la paix.

1991

La 2^e conférence de Paris met fin aux hostilités. L'accord se base notamment sur la mise en place de la force internationale (APRONUC) au Cambodge et le retour des réfugiés de Thaïlande.

1993

Suite aux premières élections libres, le parti de Norodom Sihanouk remporte le scrutin. Un ancien Khmer rouge, Hun Sen, est nommé co-premier ministre. Le personnel de l'APRONUC se retire du pays. Le conflit armé entre les Khmers rouges et les forces gouvernementales continue.

1994

Le gouvernement interdit le parti des Khmers rouges et offre l'amnistie aux combattants qui se rendent avant la mi-janvier. Les Khmers rouges constituent un gouvernement provisoire dans le nord du pays. La situation reste très instable.

1998

Pol Pot meurt le 15 avril. En juillet, à la suite des élections, Hun Sen devient seul Premier ministre.

1999

Le gouvernement cambodgien demande l'appui des Nations Unies pour organiser le procès des dirigeants khmers rouges.

2003

Les électeurs entérinent la victoire du Premier ministre Hun Sen et de son Parti du peuple cambodgien aux élections législatives. Un accord est finalement signé entre les Nations Unies et le Cambodge pour la mise en place du tribunal appelé à juger les Khmers Rouges.

2006

La composition du tribunal a été arrêtée : elle comprend des juges internationaux désignés par les Nations Unies et des juges cambodgiens désignés par le gouvernement du Cambodge. Les premières audiences des procès des principaux responsables khmers rouges encore en vie devraient prendre place en 2007.



Fuite des civils, Phnom Penh, 1975. SIPA Press

4 - LES LEADERS KHMERS ROUGES

Le noyau dur

Saloth Sar, dit Pol Pot (1928-1998)

Etudiant à Paris, il adhère au Parti Communiste Français en 1952. De retour au Cambodge, il rejoint le Parti Communiste Indochinois et développe ce qui deviendra la doctrine khmère rouge. Il est élu Secrétaire général du Parti des Travailleurs du Kampuchéa en 1961 et entre dans la clandestinité en 1963. De retour à Phnom Penh en 1975, il présente les axes du nouveau régime sous le nom de Saloth Sar. Il devient Premier ministre en 1976 sous le nom de Pol Pot. Suite à l'arrivée des troupes vietnamiennes à Phnom Penh en 1979, il quitte la ville et s'installe en Thaïlande. En 1981, il démissionne de ses fonctions de secrétaire général du parti, mais continuera de contrôler les Khmers rouges en sous-main jusqu'à sa mort, en 1998.

Ieng Sary (1929-)

Parti étudier à Paris, il rejoint le Parti Communiste Français en 1951. De retour au Cambodge, il prend le maquis en 1963. Lors de la formation du Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) en 1970, il est l'un des représentants des Khmers rouges. Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères entre 1975 et 1979, il est aussi responsable de plusieurs camps de rééducation. Après la chute du régime, il est l'interlocuteur du gouvernement chinois pour l'aide militaire et financière aux Khmers rouges et ne sera relevé de ses fonctions qu'en 1992. Il se rend au gouvernement cambodgien en 1996 et est amnistié.

Ieng Thirith (1932-)

Epouse de Ieng Sary, elle est Ministre de l'action sociale et coresponsable avec son mari des Affaires étrangères du Kampuchéa démocratique. Elle est également à l'origine de la répression qui s'abat sur les cadres de la région du Nord-Ouest du pays en 1976. Elle vit actuellement en liberté avec son mari.

Les cadres

Nuon Chea (1927-)

Né en 1927, fonctionnaire en Thaïlande, il devient Secrétaire général adjoint du Parti des Travailleurs du Kampuchéa à son retour au Cambodge en 1949. Entre 1970 et 1975, il est vice-président du haut commandement militaire khmer rouge, puis président de l'Assemblée des représentants du peuple entre 1976 et 1979. Il se ralliera au gouvernement de Hun Sen, premier ministre cambodgien, en 1998.

Khieu Samphan (1931-)

Diplômé de l'université de Montpellier, membre du cercle marxiste des étudiants de Paris, il est aussi secrétaire général de l'Union des étudiants khmers de France. De retour au Cambodge, il est élu député en 1952. Secrétaire d'État au commerce en 1963, il entre dans la clandestinité en 1967. En 1970 il est nommé Vice-Premier ministre de la Défense du GRUNK. Chef d'État du Kampuchéa démocratique, il devient le Premier ministre du gouvernement khmer rouge en exil en 1979, puis Vice-président et ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique entre 1982 et 1991. Il se rendra au gouvernement de Hun Sen en 1998.

Son Sen (1930-1997)

Parti étudiant à Paris en 1950, il adhère au Parti Communiste Français. De retour au Cambodge, il entre au Parti des Travailleurs du Kampuchéa. Après avoir intégré le comité central du parti en 1963, il prend le maquis l'année suivante. Il est nommé commandant de la lutte armée contre Sihanouk en 1968, puis dirige la sécurité et la défense dès 1975. En 1977 il est chargé des purges et de la lutte contre le Viêt-Nam. Commandant des forces khmères rouges dès 1979, il meurt assassiné sur l'ordre de Pol Pot.

Yun Yat (1934-1997)

Epouse de Son Sen, elle organise en liaison avec la Chine le système médical dans les maquis contrôlés par les Khmers rouges à partir de 1969. Elle est nommée responsable de l'information, de l'éducation et de la culture en 1975. Elle est notamment chargée de faire disparaître le bouddhisme dès 1977. Elle est assassinée avec son mari en 1997.

Les hommes de terrain*Ta Mok (1927-2006)*

Chef local du mouvement anti-français Issarak en 1949, il devient membre du comité central du Parti des Travailleurs du Kampuchéa en 1963. Nommé secrétaire du Parti et commandant militaire de la zone sud-ouest en 1968, il ordonne des massacres dans les secteurs qu'il contrôle. En 1975, il est désigné Chef d'état-major de l'Armée nationale, puis Premier vice-président de l'Assemblée des représentants du peuple en mars 1976. Il participe aux combats de la guérilla khmère rouge dès 1980 et devient Chef d'état-major de l'ensemble des troupes khmères rouges en 1989. Il est arrêté en 1999. Il meurt en 2006.

Kang Kech Ien, dit Douch (1942-)

Enseignant de formation, il commence à militer au sein du Parti des Travailleurs du Kampuchéa en 1964. Emprisonné entre 1969 et 1970, il entre dans la clandestinité et combat aux côtés de Ta Mok. Responsable de la sécurité du comité central du parti communiste khmer dès 1973, il devient directeur de la prison S-21 (Tuol Sleng) en 1976. Disparu en 1979, il est arrêté par la police cambodgienne en 1999.

Ke Pauk (1935-2002)

Il adhère au mouvement anti-français Issarak en 1950. Après un séjour en prison entre 1954 et 1957, il prend le maquis en 1964. En 1975, il devient Secrétaire du Parti pour la zone nord. Il est responsable des purges politiques de la zone centrale de 1976 puis des massacres de masse de la zone est en 1978. Il participe activement à la guérilla khmère rouge dès 1979 mais finit par se mutiner et se rend au gouvernement cambodgien en 1998. Il meurt en 2002.

5 - LA DOCTRINE KHMÈRE ROUGE

La doctrine khmère rouge sépare la population en deux groupes distincts: le « peuple de base », constitué des ruraux passés sous le contrôle des Khmers rouges depuis 1970, et le « peuple nouveau » formé par les citadins, intellectuels, commerçants, fonctionnaires, passés sous leur contrôle en 1975 seulement. Au sein du « peuple nouveau » sont établies deux sous-catégories : les « déchus », qui doivent disparaître, et les « candidats », susceptibles d'être rééduqués.

Le modèle de la collectivisation chinoise a fortement influencé la révolution cambodgienne. Cependant, la doctrine khmère rouge comporte des spécificités : elle rejette totalement l'intellectualisme et la notion même d'expertise technique. Le système répressif est également inspiré du système chinois. Au Cambodge, toutefois, une déviance supposée entraîne systématiquement la mort. Les intellectuels sont particulièrement visés. Les religions ne sont formellement interdites que si jugées « réactionnaires » par le régime, ce qui s'avère être le cas de toutes les religions pratiquées au Cambodge.

Il faudra attendre 1977 pour que Pol Pot déclare ouvertement que l'Angkar, instance aux contours flous à laquelle le régime fait constamment référence, est en fait le parti communiste du Cambodge.



Chantier hydraulique 1975-1979. Centre de documentation du Cambodge, Phnom-Penh.

6 - QU'EST-CE QU'UN GENOCIDE ?

Le terme **génocide** a été utilisé pour la première fois par le juriste Raphaël Lemkin en 1944 dans son ouvrage *Axis rule in occupied Europe*. En 1945 il apparaît dans un premier document officiel : l'acte d'accusation du tribunal militaire international de **Nuremberg**. Ce terme était une tentative de définir les crimes perpétrés par les nazis.

En **1948**, suite aux procès de Nuremberg, l'assemblée générale de l'ONU adopte la **Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide**. Selon la définition proposée par l'ONU (article 6 du statut de Rome de la Cour pénale internationale) un génocide n'implique pas nécessairement un critère quantitatif.

L'article 6 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale considère crime de génocide l'un quelconque des cinq actes ci-après commis dans **l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel. Les classes sociales ou politiques ne rentrent pas dans les groupes protégés.**

- a) meurtre des membres du groupe
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe
- e) transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe.

Le génocide est toujours un crime d'Etat et c'est l'intention de détruire qui le distingue des autres crimes contre l'humanité.

Pour l'instant seuls quatre génocides ont été reconnus par des instances internationales dépendantes de l'ONU :

- le génocide des Arméniens (1915-1916)
- le génocide des Juifs (1939-1945)
- le génocide des Tutsi au Rwanda (1994)
- le génocide des Musulmans de Bosnie commis par les Serbes à Srebrenica (1995).

7 - PEUT-ON PARLER D'UN GENOCIDE AU CAMBODGE ?

Le cas du **Cambodge** illustre les complexités de la définition du génocide établie par la Cour pénale internationale. La classification demeure difficile, étant donné que les auteurs et la majorité des victimes étaient khmers.

La question relative à l'existence de l'intention de détruire tout ou en partie un groupe, ainsi que celle concernant la définition du groupe victime est en effet délicate. Les leaders khmers rouges avaient-ils l'intention de détruire la population cambodgienne en totalité, en partie ? Les slogans khmers rouges illustrent toutefois leur détermination à éliminer tous leurs ennemis, tel celui-ci : « *Il vaut mieux tuer un innocent que de garder en vie un ennemi.* »

La convention sur le génocide établit que le groupe cible doit être un groupe national, ethnique, racial ou religieux. A priori les victimes des Khmers rouges n'entrent dans aucune de ces catégories, excepté faite pour les minorités ethniques et les groupes religieux. On peut parler strictement de génocide au Cambodge pour les **Chams musulmans** en tant que groupe ethnique et religieux, pour les **Vietnamiens** en tant que groupe ethnique et pour la **communauté bouddhique** en tant que groupe religieux.

Mais peut-on aller jusqu'à parler d'un génocide contre le groupe national khmer ?

La distinction érigée par les Khmers rouges entre le peuple nouveau (citadins) et les anciens (ruraux) ne correspond à aucune conscience collective, de même que l'appartenance à la catégorie des intellectuels, des fonctionnaires ou des traîtres. Toutes ces catégories procèdent de décisions arbitraires et sans fondement objectif. A priori la majorité de victimes ne semble correspondre à aucun groupe protégé.

Le terme de « génocide » n'étant pas pleinement satisfaisant, d'autres formulations ont été proposées, dont celle d'« **autogénocide** » forgée par Jean Lacouture. Bien que ce concept souligne la particularité du cas cambodgien – des exterminateurs prenant pour cible leur propre communauté, il tend toutefois à brouiller les frontières entre bourreaux et victimes.

Au vu du nombre considérable de victimes, de nombreux experts privilégient donc, malgré ses limites, le terme de **génocide**.

8 - RITHY PANH

Né à Phnom Penh en 1964, Rithy Panh fuit le Cambodge en 1979. Arrivé à Paris, il poursuit des études et sort diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques (IDHEC). Il débute sa carrière en réalisant des documentaires pour lesquels il obtient de nombreux prix. En 1994, il réalise son premier film de fiction *Les Gens de la rizière*, présenté en compétition officielle au Festival de Cannes. En 1998, son deuxième long métrage de fiction, *Un soir après la guerre*, est également présenté au Festival de Cannes. En 2003, il réalise un documentaire d'exception, *S-21 ou la machine de mort khmère rouge*. Son dernier film en date *Les artistes du théâtre brûlé*, un long métrage de fiction est sorti en 2005. Il est également directeur du Centre de ressources audiovisuelles du Cambodge à Phnom Penh.

Filmographie

Site II (1989),

Cinéma de notre temps : Souleymane Cissé (1990)

Cambodge entre guerre et paix (1992)

Les gens de la rizière (1994)

The Tan's Family (1995)

Bophana, une tragédie cambodgienne (1996)

Lumière sur un massacre : 10 films contre 110 000 000 de mines (1997)

Un soir après la guerre (1998)

Van Chan, une danseuse cambodgienne (1998)

La Terre des âmes errantes (1999)

S-21, ou La machine de mort khmère rouge (2003)

Le peuple d'Angkor (2004)

Les artistes du théâtre brûlé (2005)



S-21 La machine de mort khmère rouge. Rithy Panh. France-Cambodge, 2003.
Institut national de l'audiovisuel, Paris

9 - S-21 OU LA MACHINE DE MORT KHMERE ROUGE

Au Cambodge, sous les Khmers rouges, la prison de Tuol Sleng appelée S-21 était un des principaux centres de détention. Dans cet ancien lycée, situé au coeur de Phnom Penh, près de 14'000 prisonniers ont été torturés, interrogés puis exécutés entre 1975 et 1979. Sept d'entre eux seulement ont survécu.

S21 la machine de mort khmère rouge tente de comprendre comment les Khmers rouges ont pu organiser et mettre en oeuvre une politique de répression systématique. Pendant près de trois ans, Rithy Panh et son équipe ont entrepris une longue enquête auprès des rares rescapés, mais aussi auprès de leurs anciens bourreaux. Ils ont convaincu les uns et les autres de revenir sur les lieux mêmes, actuellement reconvertis en musée du génocide, pour confronter leurs témoignages.



Détenu de Tuol Sleng. Centre de documentation du Cambodge (CDC)



10 – AUTOUR DE L'EXPOSITION

Visites

Visites guidées pour groupes

Informations et réservations : Tél. +41 22 748 95 06

Accueil des écoles

Pistes pédagogiques : www.micr.edu

Informations et réservations : Tél. +41 22 748 95 06

Visites guidées gratuites (sans inscription)

Dimanches 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre 2006 et 14 janvier 2007 à 14h30

Table ronde

Jeudi 21 septembre 2006 à 18h30

Mines antipersonnel : les civils en otage

Dans le cadre du spectacle « Mines de rien » à l'Institut Jaques-Dalcroze du 22 au 26 septembre 2006 au profit des victimes de mines.

Mme Elisabeth Reusse-Decrey

Présidente de l'Appel de Genève et fondatrice de la FSAVMA

M. Davide Orifici

Responsable des questions politique et de la communication,
Centre International de Déminage Humanitaire - Genève

M. Siraj Barzani

Directeur de l' « Iraqui Kurdistan Mine Action Center »

Modérateur

M. Didier Estoppey

Journaliste, rédacteur en chef adjoint du Courrier

Entretien

Mardi 26 septembre 2006 à 18h30

Les conséquences du génocide dans le secteur de la santé

Entretien avec le **Dr Beat Richner**

mené par **Richard Werly**, journaliste, chef de la rubrique internationale, Le Temps

Informations générales

Ouvert de 10h à 17h, sauf le mardi

Boutique – Restaurant

Depuis la gare Cornavin : bus 8 (direction OMS ou Appia), arrêt Appia

Accès handicapés

Le programme complet des événements organisés autour de l'exposition est disponible sur notre site www.micr.org